

La lettre N° 33 d'INFOS

aux sections CGT Finances Publiques

Montreuil, le 23 mai 2013



Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

éditorial

Démarche stratégique...

à la une... ACTIONS INFOS À LA UNE

➤ [Face aux urgences sociales, rompre avec l'austérité](#)

➤ [Grève pour l'indexation des salaires à Mayottes](#)

Date CEN

Jeudi 23 et vendredi 24 mai 2013

COMPTES-RENDUS CAP

[Déclaration liminaire CAPN catégorie B - tableaux de mutation gestion publique](#)

[Communiqué commun des élus en CAP nationale catégorie C : respect des règles de mutation, les élus entendus !](#)

[Carte de France filière GP vacances d'emplois catégorie B](#)

Annoncée à grand renfort de publicité par le ministre et le directeur général, la démarche stratégique serait la solution à tous les problèmes et permettrait de tirer des perspectives pour notre direction.

Dans ses tracts précédents, la CGT Finances Publiques s'est clairement positionnée : en condamnant cette démarche. En effet, refusant de tirer un bilan contradictoire de la fusion, l'objectif premier de la démarche stratégique est bien de chercher comment faire rentrer les missions, les personnels de la DGFIP dans le cadre contraint de l'austérité budgétaire.

Comment imaginer que du positif pourrait sortir d'une démarche construite sans bilan et sans moyen ! C'est d'ailleurs clairement ce qui ressortait des remontées des directions locales, transmises précédemment.

Dans ce cadre, la CGT a rappelé aux différents ministres et à la direction générale son opposition à la démarche stratégique demandant à ce qu'elle soit purement et simplement abandonnée !

Sans surprise, la direction générale continue à avancer sur ce sujet et a décidé de convoquer un groupe de travail sur la démarche stratégique ce mercredi 22 mai ! Jugeant cela inacceptable, la CGT a décidé de ne pas se rendre à ce groupe de travail.

Pour autant, face à la volonté de la direction de poursuivre sa démarche et vraisemblablement de l'imposer. Il est fondamental de poursuivre notre démarche vers nos collègues dans le cadre des rencontres avec eux (Etats généraux, HMI, tournée de service, etc.) pour construire ensemble la mobilisation et imposer d'autres choix dans notre administration.

A titre d'exemples et d'illustrations, vous trouverez en pièce jointe deux questionnaires élaborés par la section de la Haute-Garonne et la section du Nord en lien avec la DISI-Nord. Ils sont à votre disposition. N'hésitez pas, aussi, à nous faire remonter toutes les initiatives locales.

Face aux objectifs poursuivis par la direction, seule la mobilisation des personnels nous permettra de gagner sur nos revendications !



Réforme du marché du travail en Europe

L'ANI ne peut être analysé à partir de son seul contenu et de la situation française. Nous sommes face à une stratégie globale qui se décline au minimum au niveau européen avec deux piliers: casser les conventions collectives et baisser le coût du travail.

Les effets de la crise financière sont une aubaine pour « taper dans le dur » au prétexte du rétablissement des finances publiques.

Dans la période antérieure, la flexibilité avait été obtenue par la multiplication et l'élargissement des formes d'emplois atypiques et un maintien global des protections dont bénéficiaient les emplois stables.

Depuis des années la forme CDI étaient minoritaire dans les créations d'emplois, le temps partiel imposé devenait la norme (Commerce), la création du statut d'auto-entrepreneur, les stages pour les jeunes salariés (sans oublier le projet de « Smic jeune » de Villepin), l'explosion et l'utilisation abusive de l'intérim.

Les premières victimes sont principalement les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants.

Paradoxe apparent du discours libéral ; la majorité des branches concernées se situent dans des secteurs non soumis à la concurrence internationale et à la globalisation capitaliste; C'est ce que nous désignons pour les travailleurs sans papiers par « *travailleurs délocalisables dans les branches non-délocalisables* » et qui peut s'appliquer à des millions de travailleurs dans notre pays.

La rupture conventionnelle, décidée par le gouvernement Fillon, s'avère comme une étape importante pour faciliter les licenciements qui touchent aussi bien les salariés précaires qu'en CDI.

En Europe, la réforme Schröder du marché du travail – réforme Hartz – touchera pour l'essentiel les travailleurs de ces secteurs de services et conduit aujourd'hui à 20% de travailleurs pauvres.

Après la crise financière 2007-2009, une nouvelle phase s'ouvre en 2010 et présentée par l'oligarchie comme une « *sortie de crise* » marquée par la volonté de rétablir

les finances publiques et la rentabilité des entreprises et du capital.

L'effort principal porte désormais pour les tenants du capital sur la mise en cause des droits associés aux contrats de travail stables, l'assouplissement des conditions de licenciement, la mise en cause de la hiérarchie des normes, l'introduction de formes flexibles de fixation des salaires et du temps de travail.

La Grèce va servir de laboratoire, suivie par les pays d'Europe du sud, sous la pression des marchés financiers et des organisations internationales (Union européenne, FMI, Banque centrale – dénommé Troïka).

La destruction des acquis sociaux issus de la victoire sur le nazisme, où de la chute des dictatures, s'accompagne aussi de la mise à mal des libertés démocratiques avec en finalité la construction d'un nouvel ordre social.

La Grèce



Avant la crise chypriote, la Grèce était un cas extrême, où les décisions ont été prises directement par la Troïka.

Avant d'aborder le contenu des contre réformes imposées aux travailleurs grecs par la Troïka à partir de 2010, il faut signaler que les remises en cause des droits des travailleurs dans la période précédente sont le fait autant des différents gouvernements. Situation que nous retrouverons dans l'ensemble des pays européens.



Réforme du marché du travail en Europe (suite)

En mars 2010, en échange d'un prêt de 110 milliards, la Troïka impose un premier mémorandum comprenant des remises en cause drastiques des droits des travailleurs. Les plans d'austérité vont se succéder. Il aurait été intéressant de les décrire les uns après les autres, pour démontrer « *la dynamique infernale* » et clore le bec à ceux qui prétendent que faire des sacrifices à un moment donné permet de sauver l'essentiel.

Voici une synthèse des mesures imposées en 2 ans :

- ✓ disparition de la hiérarchie des normes – la base devenant les accords d'entreprise ou de secteurs.
- ✓ le niveau des salaires a été réduit en moyenne de 40%, sans compter la hausse des taxes et des impôts. En février 2012, la Troïka exigeait que le salaire minimum soit aligné sur ceux de l'Europe de l'est (Balkan). Le salaire minimum est aujourd'hui à 580 euros brut ;
- ✓ Indemnisation du chômage : elle est fixée par décret;
- ✓ les indemnités ont été divisées par 2, et les seuils pour reconnaître les licenciements collectifs ont été rehaussés.
- ✓ CDD : la période maximale a été passée de 2 à 3 ans;
- ✓ Jeunes (- 25 ans): le salaire minimum est inférieur de 20%, la période d'essai fixé à 1 an par le premier mémorandum est passé à 2 ans.

Tout ceci restant encore très théorique et en dessous de la réalité, ainsi seul 1 grec au chômage sur 10 est indemnisé (1,2 million), les conventions collectives ont quasiment disparues (dernier exemple en date, les transports d'Athènes) et la baisse des salaires touche tous les secteurs de la population.

En trois ans, le chômage est passé de 10 à 26% de la population active, le PNB a baissé de 20%, le niveau de la dette est quasiment le même.



Le Portugal

Les attaques sérieuses contre les droits des travailleurs, issus de la « *révolution des œillets* », débutent sous le gouvernement Barroso: élargissement des conditions de recours aux CDD, flexibilisation du temps de travail, possibilité de dénonciation d'une convention collective et de déroger au principe de faveur. Le retour au pouvoir des socialistes en 2005 ne se traduira pas par une remise en cause des décisions du gouvernement de droite mais le gouvernement fera voter de nouvelles mesures de flexibilisation du temps de travail.

En 2011, l'obtention d'un prêt est l'occasion pour la Troïka d'exiger une réforme du marché du travail:

- ✓ baisse de moitié des indemnités de licenciement;
- ✓ augmentation du seuil pour les procédures collectives;
- ✓ fixation d'un salaire minimum inférieur pour les jeunes et fixation d'une période d'essai d'un an;
- ✓ les accords sectoriels s'imposent aux conventions de branches. Le salaire minimum y est de 475 euros par mois. Au sein de la jeunesse, les emplois précaires sont depuis longtemps la règle, à travers les fameux « recibos verdes », ces "reçus verts" au départ destinés à rémunérer les travailleurs indépendants pour des missions ponctuelles. L'employeur ne paie aucune cotisation sociale, les reçus ne donnent droit ni aux congés payés ni aux indemnités chômage.
- ✓ augmentation de la durée maximale des CDD d'1 à 2 ans;
- ✓ blocage des salaires pendant trois ans;
- ✓ suppression de 4 jours fériés;





Réforme du marché du travail en Europe (suite)

- ✓ mise en place d'un dispositif de « banque d'heures » non rémunérées – 150 heures par an;
- ✓ plus d'obligation de reclassement. Réduction des indemnités de licenciement de 30 à 20 jours par année d'ancienneté.
- ✓ durée maximale d'indemnisation du chômage passe de 900 jours à 540.

Il est à noter que seule la CGTP s'opposera aux plans d'austérité. La grève générale du 14 novembre 2012 comptera près de 80% de grévistes malgré la dénonciation de celle-ci par la direction de l'UGT.

Le PIB a chuté de 3% en 2012, 17% de chômage, le niveau d'endettement en hausse, la pauvreté (25% de la population) s'aggrave et on assiste de nouveau à une émigration importante, particulièrement de la jeunesse.

Espagne



L'Espagne disposait d'une législation très protectrice des salariés en CDI, en cas de licenciement. Ceux-ci devaient être autorisés par l'inspection du travail.

L'entreprise devait verser 20 jours de salaire par année d'ancienneté si le licenciement économique était justifié, dans le cas contraire 45 jours.

La mise en cause de ces règles constitue une revendication récurrente du patronat.

Dans les années 80, on assiste à la fermeture des « industries classiques » et l'accent est mis sur le tourisme et le Bâtiment – travaux publics. Cela aboutira à la création d'une bulle spéculative qui éclatera au début de la crise financière.

Le gouvernement Zapatero entame la remise en cause des droits des salariés :

- ✓ assouplissement pour les employeurs des conditions des licenciements et baisse des indemnités.
- ✓ dispositif permettant aux entreprises de se décrocher des conventions collectives en cas de difficultés, sans préalable d'accord d'entreprise.

Avec l'élection de Rajoy (Parti populaire), on assiste à une accélération des reculs sociaux. Les mesures prises en conseil des ministres sont rendues effectives à l'issue de ceux-ci et voté a posteriori par les Cortès. Les espagnols se trouvent face à un « état d'urgence » social, avec de surcroît l'application des lois anti-terroristes appliquées aux mouvements sociaux.

Les mesures les plus significatives prises en une année :

- ✓ Les agences d'intérim peuvent opérer comme agences de placement.
- ✓ Pour les jeunes salariés (- 25 ans) embauchés dans les entreprises de moins de 50 salariés, la période d'essai est fixée à un an.
- ✓ L'entreprise peut moduler librement le temps de travail à raison de 5%.
- ✓ La suppression de l'autorisation administrative qui était requise en cas de chômage partiel ou de licenciement économique.
- ✓ Décrochage des conventions collectives, si l'entreprise estime se retrouver en difficulté durant 2 trimestres.
- ✓ Hiérarchie des normes : priorité aux accords d'entreprise.
- ✓ Baisse des indemnités de licenciements pour ceux considérés comme non justifiés.

Cette thérapie de choc conduit le pays à avoir le taux de chômage le plus élevé des pays de l'OCDE (26% en 2012 et 50% parmi les jeunes salariés).

La pauvreté devient un problème de masse (ainsi en Andalousie près d'un tiers de la population active est au chômage et plus des deux tiers chez les jeunes).

A cette réalité s'ajoute la situation née de la loi hypothécaire espagnole qui conduit à la catastrophe de plus de 400 000 familles ; perte d'emploi et/ou salaire entraîne une impossibilité à payer les traites du logement et conduit à l'expulsion mais à devoir continuer à payer les traites aux banques !

Italie



Le 23 mars 2012, le gouvernement de Monti adopte un projet de réforme du marché du travail contre



Réforme du marché du travail en Europe (suite et fin)

lequel la CGIL annonce une grève générale, il s'agit de la première tentative de réforme globale.

L'enjeu principal est la loi du 20 mai 1970. Epoque très favorable aux travailleurs avec les grandes grèves dans l'après 68 italien et un PCI représentant près de 30% des électeurs.

Un article de cette loi retient l'attention, l'article 18 prévoit que le juge, s'il considère le licenciement comme illégitime, prononce la réintégration du salarié dans l'entreprise. Cette règle s'applique dans toutes les entreprises de plus de 15 salariés. Elle constitue un obstacle essentiel au pouvoir de l'employeur et bien évidemment son abrogation est un objectif prioritaire du patronat italien.

A cette fin, s'est développée une petite musique que nous connaissons bien : l'opposition entre les privilégiés en CDI et les damnés précaires, comme si le règlement des uns dépendait de la détérioration des autres. Figure rhétorique classique qui évacue le patronat de ses responsabilités.

Le projet Monti reposait sur 3 points, ou plutôt 2, pour justifier la disparition de l'article 18 :

1. La non réintégration des CDI suite à décision de justice.
2. L'apprentissage va bénéficier d'un soutien appuyé de l'Etat, « sur le modèle allemand », dorénavant, tout parcours d'apprentissage fera l'objet d'une validation des acquis de l'expérience et les entreprises auront l'obligation d'embaucher au moins 30 % de leurs apprentis dans un premier temps, 50 % à terme.
3. Par ailleurs, le contrat à durée déterminée (CDD) sera plus simple à signer, puisque les entreprises n'auront plus besoin d'invoquer une raison particulière pour y recourir, comme c'est le cas actuellement. En revanche, afin de réduire les situations de précarité, ces CDD seront soumis à une taxe dont le produit ira abonder les fonds de l'assurance-chômage. « Si le CDD arrivé à terme est converti en CDI, l'Etat remboursera cette taxe dans la limite de six mois. »

D'après les syndicats, la réforme Monti n'a pas permis dans la réalité de remettre en cause l'article 18. Quant à la situation des salariés précaires, elle ne s'est pas améliorée. D'autant que la politique d'austérité a conduit à un appauvrissement d'une grande partie des italiens.

En guise de conclusion

Malgré les discours des tenants libéraux de la réforme du marché du travail ; la mise en cause des droits des salariés bénéficiant de contrats stables n'a rien apporté aux salariés précaires. Au contraire, on assiste à une montée astronomique des chiffres du chômage et de la pauvreté. De surcroît, il est appliqué au jeune salarié des normes sociales encore plus régressives.

L'autre prétexte avancé, la lutte contre l'endettement des Etat, est contredit par la réalité puisque partout on assiste à une baisse du PIB (voire à un effondrement comme en Grèce) et à un maintien voire une aggravation de l'endettement.

Les politiques de mise en cause de la hiérarchie des normes ont conduit à la mort des conventions collectives et le retour du gré à gré entre salariés et patrons. Le directeur de l'institut du travail d'Athènes et professeur d'université nous indiquait qu'un de ses étudiants s'était vu proposer un emploi par une entreprise d'assurance sur la base de 45 heures par semaine à 300 euros mensuel ! C'est donc bien un nouvel ordre social que l'oligarchie veut imposer aux salariés européens et qui touchent d'autres pans des sociétés, comme l'accès aux droits à la santé, à l'éducation et plus généralement l'existence des services publics qui en sont les garants.

Face à ces politiques de « la terre brûlée », des luttes syndicales exemplaires sont menées dans les entreprises et lors des grèves générales. Les liaisons s'effectuent avec d'autres mouvements sociaux comme en Espagne (les « marées ») ou au Portugal. Face aux phénomènes d'exclusion (santé, alimentation, emplois) se mettent en place des modes d'organisation directe, comme les dispensaires autogérés en Grèce.

Il y a donc plus que jamais nécessité de faire vivre concrètement les valeurs d'internationalisme afin de faire converger la force de nos luttes respectives pour mettre en échec ce que l'on voudrait nous imposer comme un nouvel ordre européen.





Echanges entre le Président du Syndicat général Egyptiens des Finances, de la Fiscalité et des Douanes et notre Secrétaire général

Le Caire, le 16 mai 2013



Cher collègue Michael Casas

Le Secrétaire Général du Syndicat CGT des Finances Publiques

Au nom de la classe ouvrière Egyptienne et au nom du conseil de l'administration du Syndicat Général des Finances, de la Fiscalité et des Douanes d'Egypte, nous sommes fier d'avoir un contact avec votre Syndicat des Finances Publiques et nous voudrions vous informer que l'Egypte a passé au cours de deux dernières années des événements importants : les Egyptiens ont fait la révolution du 25 janvier qui a soulevé des slogans dont **'la liberté, la dignité, la justice sociale'**.

En 18 jours, ils ont fait chuté un régime dictatorial. Les travailleurs d'Egypte avaient un rôle principal dans cette révolution. Ceux qui avaient souffert de certains problèmes comme la pauvreté, les bas salaires et les licenciements arbitraires des travailleurs à cause des programmes de privatisation qu'avait appliqué le gouvernement.

En outre, les contreparties exigées en échange du prêt du fond monétaire international affecteront négativement le niveau de la vie des travailleurs. Le Syndicat Général des Finances, de la Fiscalité et des Douanes d'Egypte est debout, marchant au côté des travailleurs d'Egypte, quelque soit la doctrine, la couleur ou le sexe. Il veille à défendre les droits professionnels et économiques des travailleurs ainsi qu'à améliorer l'Etat social.

Notre Syndicat général a un rôle de défense des droits des travailleurs Egyptiens pour obtenir une vie meilleure, en demandant d'annuler de nombreuses taxes.

Nous demandons au gouvernement de mettre en application le système de salaire maximum et de salaire minimum afin de réaliser la justice sociale pour les travailleurs et nous avons un rôle à jouer dans le maintien des droits acquis des travailleurs grâce à la participation, le dialogue et la capacité efficace à la négociation collective avec les patrons et les gouvernements.

La classe ouvrière égyptienne demande de faire rapidement des élections syndicales juste sous supervision judiciaire et nous appelons également à la formation d'un comité de l'organisation de l'unité africaine, l'organisation internationale du travail CGT, l'organisation de la société civile pour suivre les élections syndicales et pour assurer son intégrité.

Notre foi, le rôle de la solidarité entre nos travailleurs et les travailleurs du monde, on trouve que les objectifs de votre Fédération sont nobles et méritent le respect et nous savons que vous avez une longue histoire de lutte, alors nous avons besoin d'activer les relations entre les deux organisations et de tenir une réunion d'urgence et consultative en Egypte ou en France selon vos disponibilités afin que nous profitons de vos expériences syndicales des ouvrières dans les divers domaines et les questions et pour discuter les actualités des travailleurs des deux pays.

En l'attente votre réponse le plus tôt possible.

Avec nos salutations fraternellement,

Talaat abdel Monam

Le président du Syndicat Général Egyptiens des Finances, de la Fiscalité et des Douanes



La réponse de notre Secrétaire général

Montreuil, le 21 mai 2013

Cher Camarade,

Le syndicat national CGT Finances Publiques estime nécessaire de développer les luttes syndicales à l'échelle européenne mais aussi internationale.

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons suivi la lutte du peuple Egyptien et toutes les révolutions du printemps arabe pour la conquête de la démocratie, la liberté, le pain et le progrès social.

Aux quatre coins de la planète, la mondialisation capitaliste barbare n'est que cause de guerre, de souffrance et d'exploitation pour les travailleurs.

En Europe, sous l'égide de la Troïka (FMI, Banque Centrale Européenne et Union Européenne), les plans d'austérité se poursuivent avec une rare violence sociale causant misère, précarité, licenciements, casse des services publics et démantèlement de la protection sociale.

En France, notre administration fiscale et les agents subissent de plein fouet les effets de ses politiques dévastatrices se traduisant par des suppressions massives d'emplois, un gel des rémunérations et la remise en cause de nos missions.

Convaincus que l'efficacité du combat pour la satisfaction des revendications passera aussi par les convergences internationales autour d'objectifs de lutte communs, nous sommes favorables à l'instauration de coopérations entre nos deux organisations.

Une partie des travaux de notre prochaine Commission Exécutive Nationale du 23-24 mai examinera les conditions de notre participation au nécessaire développement des luttes et échanges syndicaux sur le plan européen et international.

En contact avec plusieurs syndicats européens et africains, nous réfléchissons à une proposition d'initiative pour la rentrée, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites.

Sur votre demande relative à notre participation à un comité de supervision des élections professionnelles que vous réclamez légitimement, vous pouvez compter sur notre soutien.

Fraternellement,

Michaël CASAS

Secrétaire Général CGT Finances Publiques



Article lu dans *L'Echo du Centre*



Plus on supprime d'emplois dans les services financiers, plus on crée les conditions de la fraude fiscale



Michel Faure, membre du bureau national du syndicat CGT-FINANCES PUBLIQUES

A l'heure où on parle de moralisation de la vie politique, Michel Faure, du bureau national de la CGT finances publiques qui a longtemps travaillé dans l'Indre évoque sa vision de ce que pourrait être une république exemplaire.

L'affaire Cahuzac, a du être vécue comme une onde de choc dans les services ?

Depuis cette affaire, les collègues dans les services d'accueil subissent sarcasmes et quolibets quand ce ne sont pas des insultes. On confond l'agent des finances avec le ministre fraudeur !

Et cette situation touche plus particulièrement ceux qui travaillent sur le contrôle fiscal. C'est intolérable et il faut que ça cesse.

Les mesures proposées par le président de la république dans le cadre de la moralisation sont-elles à la hauteur ?

C'est un écran de fumée qui n'apporte pas de réponses adéquates. Il y a de vraies solutions à mettre en place pour en finir avec la fraude fiscale. Et la question des moyens est au coeur de ce dispositif. La RGPP (Réforme générale des politiques publiques) est aujourd'hui remplacée par la MAP

(Modernisation de l'action publique) avec autant de suppressions d'emplois. Et pourtant les organisations syndicales alertent depuis de nombreuses années ministres et gouvernements sur les conséquences funestes de la suppression de dizaines de milliers d'emplois et la baisse drastique des moyens de fonctionnement. Cet incontournable, plus on supprime des postes dans les services, plus on crée les conditions de la fraude fiscale. Mais il y a une autre conséquence : la souffrance au travail. On note de plus en plus de dépressions et une augmentation significative des suicides ou tentatives de suicide. On n'a jamais vu ça.

Qu'attendez-vous du gouvernement pour pouvoir assumer pleinement vos missions ?

Il faut une réorientation des finalités des missions. Dans une stratégie de rupture et de changement avec les politiques menées précédemment, le gouvernement doit réhabiliter les missions de contrôle et de conseil, il doit consolider la statistique publique indépendante au service de l'ensemble des acteurs économiques, mettre un terme à l'affaiblissement de la capacité d'intervention de la puissance publique dans les territoires. On voit

bien que la présence du service fiscal et financier recule sur tout le territoire et c'est notamment vrai en milieu rural où on constate la volonté de ramener les structures vers les chefs-lieux de département.

Il faut donner les moyens aux services d'assumer la globalité de leurs missions dans le domaine de la lutte contre les fraudes fiscales, permettre à l'ensemble des administrations de contrôle de Bercy de disposer des moyens humains, matériels, juridiques nécessaires pour assurer et imposer le respect de la loi aux citoyens comme aux entreprises.

Outre les moyens évoqués précédemment dont nous avons besoin de nos services pour mener à bien cette tâche, lutter contre la fraude passe aussi par le renforcement des coopérations européennes et internationales entre les états et leurs administrations et ce, pour mettre fin à la criminalité financière et à toutes les formes de fraude. Autant de mesures qui exigent aussi que soit mis fin au secret bancaire ou encore au paradis fiscaux.

L'actualité récente démontre qu'il y a urgence à mettre au pas les marchés financiers et à combattre la fraude et l'évasion fiscale.

Recueilli Par Christine Audebert